

Norme belge

NBN EN 1995-2 ANB

1e éd., juillet 2012

Indice de classement: B 03

Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 2 : Ponts - Annexe nationale

Eurocode 5 - Ontwerp en berekening van houtconstructies - Deel 2 : Bruggen - Nationale bijlage

Eurocode 5 - Design of timber structures - Part 2 : Bridges - National annex

Autorisation de publication: 27 janvier 2012

Remplace NBN ENV 1995-2 (1997).

La présente norme est l'annexe nationale définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1995-2, 1e éd., janvier 2005. La norme NBN EN 1995-2 ne peut être utilisée en Belgique qu'en combinaison avec son annexe nationale.

Belgische norm

NBN EN 1995-2 ANB

1e uitg., juli 2012

Normklasse: B 03

Eurocode 5 - Ontwerp en berekening van houtconstructies - Deel 2 : Bruggen - Nationale bijlage

Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 2 : Ponts - Annexe nationale

Eurocode 5 - Design of timber structures - Part 2 : Bridges - National annex

Toelating tot publicatie: 27 januari 2012

Vervangt NBN ENV 1995-2 (1997).

Deze norm is de nationale bijlage die de toepassingsvoorwaarden van de norm NBN EN 1995-2, 1e uitg., januari 2005 in België bepaalt. De norm NBN EN 1995-2 mag in België slechts samen met zijn nationale bijlage worden toegepast.

AVANT-PROPOS NATIONAL À LA NBN EN 1995-2:2005

1. La norme NBN EN 1995-2:2005 "Eurocode 5: Conception et calcul des structures en bois – Partie 2 : Ponts" comprend l'annexe nationale NBN EN 1995-2 ANB:2012 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1995-2 ANB:2012 la norme suivante :

NBN ENV 1995-2:1997 «Eurocode 5 - Calcul des structures en bois – Partie 2: Ponts».

2. La version de langue française de l'EN 1995-2 de 2004 a été rédigée en France par l'AFNOR. En conséquence, on y rencontre certaines expressions d'usage moins courant en Belgique.

Une liste de termes équivalents en Belgique est donnée ci-après :

| Terme de l'EN 1995-2 | Equivalent en Belgique |
|----------------------|---|
| client | le maître de l'ouvrage assisté de ses bureaux d'architectes, d'ingénierie et de consultance |
| poteau | colonne |

INTRODUCTION À L'ANNEXE NATIONALE

1. La présente norme NBN EN 1995-2 ANB:2012 est l'"Annexe nationale - Nationale bijlage" (ANB) définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1995-2:2005. La norme NBN EN 1995-2:2005 comprend cette annexe nationale NBN EN 1995-2 ANB:2012 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1995-2 ANB:2012 la norme suivante :

NBN ENV 1995-2:1997 «Eurocode 5: Calcul des structures en bois - Partie 2: Ponts».

2. Cette ANB a été préparée par la Commission E 25005 «Eurocodes structuraux – Structures en bois» du NBN.
3. Cette ANB fournit les éléments suivants :
 - la présente introduction qui précise la procédure d'implantation de la NBN EN 1995-2:2005;
 - les "paramètres déterminés nationalement" (en anglais NDP) pour les clauses de l'EN 1995-2:2004 pour lesquelles sont prévus des choix nationaux et des compléments nationaux non-contradictoires;
 - les conditions d'emploi des éléments informatifs de la NBN EN 1995-2:2005.
4. Cette ANB remplit une double fonction auprès du NBN :
 - d'une part, au plan européen, conformément aux règles du CEN, comme annexe à **caractère informatif** à la partie 1-1 de l'Eurocode 5, publiée par le NBN comme norme NBN EN 1995-2:2005;
 - d'autre part, au plan belge, comme norme nationale distincte NBN EN 1995-2 ANB:2012, ce qui donne à son contenu - notamment aux paramètres déterminés nationalement - un **caractère normatif** pour la Belgique.
5. L'utilisation de la NBN EN 1995-2:2005 pour les ouvrages, est prévue en l'associant avec l'ensemble des Eurocodes (normes NBN EN 1990 à NBN EN 1999), avec leur ANB.

En attendant la publication complète de ces EN, chaque projet individuel définira, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions manquantes.

Si l'EN existe sans son ANB correspondante, chaque projet individuel définira les conditions d'application spécifiques (en particulier les valeurs des paramètres déterminés nationalement).

6. Paramètres déterminés nationalement (NDP) non fixés par l'ANB (choix laissé au projet individuel) ainsi que certaines autres hypothèses de calcul qui ne sont pas des NDP :

| Numéro de paragraphe | Description |
|----------------------|--|
| - | Tous les NDP sont fixés par la présente ANB. |

Ce tableau ne reprend pas les choix autres que les NDP à faire au niveau de chaque projet.